

# **Les personnels n'en veulent pas**

Dès fin juin, la FNEC FP-FO a alerté le ministre Peillon : la journée de pré-rentrée du 2 septembre récupérée le 13 novembre et/ou le 11 juin est inacceptable car cette journée a déjà été travaillée par les personnels.

Elle s'est adressée à nouveau au ministre en septembre et lors de l'audience ministérielle le 2 octobre. Le ministre a répondu en confirmant que la prérentrée sera « retravaillée » !

Des milliers de signatures se sont portées sur des pétitions demandant l'annulation de cette mesure dans des dizaines de départements.

Le ministre serait bien inspiré de mesurer la signification de sa décision : une journée de travail déjà effectuée par les personnels devrait être rattrapée!!

Cela ouvre la voie à une globalisation annuelle de nos services et à de nouveaux alourdissements de tâches diverses et variées, en sus des obligations réglementaires de service.

Cela s'ajoute à une situation où la désorganisation des écoles et établissements ne cesse de s'accroître : réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, mise en place de l'évaluation en cours d'année pour les épreuves orales de langues vivantes en lycée, mise en place chaotique de la réforme des STI, et plus généralement le contrôle en cours de formation dans une multitude d'épreuves en lycée professionnel comme en lycée technologique.

## **Les personnels sont légitimement indignés par cette décision.**

Pour tous, la journée du 13 novembre ou du 11 juin est considérée comme une « punition », du travail gratuit. Après la journée de corvée (la journée de solidarité), Vincent Peillon invente le rattrapage de journées déjà travaillées. Avec la même argumentation, il pourrait demain nous faire « rattraper » les jours fériés ! Un vrai scandale !

## **Et en plus le ministre n'entend pas s'arrêter là.**

Il propose en effet de légaliser une pré-rentrée en août : ainsi le projet ministériel soumis au CSE du 14 novembre propose d'avancer la pré rentrée avant le 1er septembre avec une sortie les 4 ou 5 juillet, pour 2014, 2015, 2016. La FNEC FP-FO interpellera à nouveau le ministre.

Le ministre a déjà changé les obligations de service des professeurs des écoles avec la semaine à 4,5 jours ! Il est en train de raccourcir nos vacances et de modifier la notion de journée travaillée.

La FNEC FP-FO condamne fermement l'annualisation des services que le ministre entend mettre en œuvre. Pour FO, les mesures concernant le calendrier scolaire s'inscrivent dans la même logique, la réforme des rythmes scolaires.

La FNEC-FP-FO et la FSPS-FO (territoriaux) avec la Fédération des Services Publics CGT, CGT Educ'action, SUD-Éducation, la Fédération SUD Collectivités Territoriales, la FAEN, appellent l'ensemble des personnels du 1er degré ainsi que les personnels des collectivités territoriales, animateurs, éducateurs territoriaux, enseignants artistiques territoriaux et ATSEM, à faire grève le jeudi 14 novembre 2013, pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.